



Arrêté n°D326330AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D113**

STAM Terres de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des participants à l'occasion de la cérémonie de la libération de Toul et du Toulais sur la RD n° D113 du PR 3+200 au PR 3+300, sur le territoire de la commune de Bulligny ;

SUR la demande de la Ville de TOUL en date du 17/08/2026 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Le 05 septembre 2026 entre 10h00 et 12h00, les services de la Gendarmerie procèdent à la fermeture de la RD n° D113 ,au droit de la stèle des trois jeunes de Foug, le temps de la cérémonie ;

Article 2 - Les usagers doivent suivre les instructions des forces de l'ordre en place afin de contourner l'événement;

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée par la ville de Toul sous la responsabilité de la Gendarmerie en charge de la circulation et de la sécurité.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Bulligny,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.
- Madame le Préfet de Meurthe et Moselle

NANCY, le 19 août 2025

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité